

Critères de qualité pour l'évaluation et l'amélioration des pratiques

Anorexie mentale : prise en charge

Document destiné aux médecins généralistes, pédiatres, médecins et infirmiers scolaires, gynécologues, pédopsychiatres, psychiatres, psychologues, médecins du sport, médecins du travail, internistes, réanimateurs, endocrinologues, gastroentérologues, nutritionnistes, diététiciens.

But de la démarche :

- repérer plus précocement l'anorexie mentale ;
- améliorer l'accompagnement du patient et de son entourage ;
- améliorer la prise en charge et l'orientation initiale des patients ;
- améliorer la prise en charge hospitalière lorsqu'elle est nécessaire et la prise en charge post-hospitalière.

Ne retenez parmi les objectifs et les critères de qualité « » proposés ci-dessous que ceux qui correspondent le mieux à vos priorités et aux spécificités de la démarche d'amélioration de la qualité dans laquelle vous souhaitez vous engager.

Cochez le critère « », si ce dernier est atteint selon les consignes précisées dans le guide d'utilisation (chapitre 2). Pour plus de précisions sur chacun des critères proposés, merci de consulter les justifications décrites ci-après, extraites des *recommandations de bonne pratique* (recommandations ou argumentaire scientifique) sur le thème « Anorexie mentale : prise en charge ».

Volet 1. Critères pour l'équipe soignante ambulatoire

Objectif 1.1. Mieux repérer les conduites anorexiques

- Suivi de la courbe de corpulence chez l'enfant et l'adolescent
- Recherche de l'existence de difficultés concernant le poids et l'alimentation en cas d'IMC < 18,5 ou trouble des règles

Objectif 1.2. Organiser la prise en charge multidisciplinaire ambulatoire

- Présence d'au moins 2 professionnels complémentaires (somaticien et psychiatre/psychologue)
- Identification d'un médecin coordinateur reconnu à cette place par le patient, son entourage et les professionnels de santé

Objectif 1.3. Inscrire l'entourage du patient dans le projet de soins

- Rencontre de la famille du patient par au moins un des intervenants et association de celle-ci si possible au projet thérapeutique

Volet 2. Critères pour l'équipe soignante hospitalière

Objectif 2.1. S'assurer de la qualité de la prise en charge hospitalière

- Apport d'emblée d'une complémentation en phosphore en cas de dénutrition sévère
- Mise en place ou reprise d'un suivi ambulatoire pluridisciplinaire (réunion de synthèse ou échanges téléphoniques) avant la fin de l'hospitalisation
- Organisation d'une rencontre avec la famille pour préparer la sortie